

**DÉCLARATION DE PRINCIPE
DU FORUM QUÉBÉCOIS SUR L'ACCÈS AU DROIT ET À LA JUSTICE CIVILE ET FAMILIALE**

CONSIDÉRANT qu'il existe au Québec plusieurs initiatives et projets favorisant un meilleur accès à la justice civile et familiale, mais qu'ils sont souvent méconnus des gens à l'extérieur et à l'intérieur du système de justice;

CONSIDÉRANT que ces initiatives émergent de diverses personnes qui reconnaissent l'efficacité du travail concerté, du partage d'idées, de la coordination des réseaux et d'une approche de « petits pas »;

CONSIDÉRANT que le Forum québécois sur l'accès au droit et à la justice civile et familiale est toujours nécessaire pour offrir un lieu d'échange, de concertation et de mobilisation propre à améliorer collectivement et concrètement l'offre de justice aux citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT que le Forum doit être un catalyseur d'initiatives pour favoriser un meilleur accès au droit et à la justice.

Les signataires de cette déclaration s'engagent, au nom de leur organisation s'il y a lieu, à :

1. Contribuer activement aux rencontres et aux mesures d'action du Forum québécois sur l'accès au droit et à la justice civile et familiale, dans la perspective notamment de:

a) Documenter les besoins citoyens en matière d'accès au droit et à la justice, pour déceler les lacunes de l'offre et proposer des solutions;

b) Participer à l'effort de concertation et de concrétisation des mesures d'action priorisées par le Forum;

c) Promouvoir des mesures axées sur la simplification et l'harmonisation des processus tant extrajudiciaires que judiciaires.

2. Axer leurs efforts sur les personnes qui utilisent l'offre de justice, soit les justiciables, notamment en ayant le souci:

a) De participer à la diffusion de l'offre de services de justice et des initiatives existantes en matière de justice au Québec;

b) De favoriser l'orientation des justiciables qui le demandent vers une ressource utile.

Nom et prénom en lettres moulées

Organisation représentée

Signature

Date